

Le ADY
Le AP

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX**

SEANCE DU 22 JUIN 2007

ARRIVÉ LE

19 JUL. 2007

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PIEUX

Date d'envoi de la convocation : 14/06/07

Nombre de membres : 63

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 51

Exprimés : Pour : 51 – Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance : Patrice LECESNE

L'an deux mille sept, le Vendredi 22 Juin, le Conseil de la Communauté de Communes des Pieux, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de la Communauté de Communes des Pieux à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Philippe AUCHER, Président de la Communauté de Communes des Pieux.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs LEGOUPIL Henri, LE COUTOUR Désiré, LEBATARD Yves, MAUGER Emmanuel, BESSELIEVRE Louis, COSNEFROY Brigitte, LEROUVILLOIS Gilbert, MELIN Katy, ROUSSEAU François, TRAVERT Christian, VAULTIER André, GUERIN Alain, HAIRON Roland, LECESNE Patrice, LETERRIER Jacky, DESPLAINS Denis, COTTEBRUNE Bruno, AUCHER Philippe, BRIX Henri, HORVAIS Jean-Emile, LEMARCHAND Jacques, LESEIGNEUR Jacques, PAPIN Michel, RATEL Louis, LEGROS Blandine, BOTTIN Bertrand, COLARD Alain, DUFOUR Yves, LETERRIER Hélène, DESPREZ René, de la HUPPE de LARTURIERE Laure, THOMINET Odile, NOEL Bernard, SOREL André, CADO Maurice, DUPONT Alain.

Ont donné procurations : Monsieur CAPELLE Hubert à Madame THOMINET Odile, Monsieur COLLAS Hubert à Monsieur MAUGER Emmanuel, Monsieur Jean-Pierre MARGUERIE à Mademoiselle COSNEFROY Brigitte, Monsieur LECARRIE Michel à Monsieur LEGOUPIL Henri, Madame LECONNETABLE Claire à Monsieur LE COUTOUR Désiré, Madame POSTEL Michelle à Monsieur TRAVERT Christian, Monsieur HAINNEVILLE Pierre à Monsieur LETERRIER Jacky, Monsieur BERNARD Olivier à Monsieur LEBATARD Yves, Monsieur LESCALIER Jean-Marie à Monsieur COTTEBRUNE Bruno, Monsieur BIHEL Denis à Monsieur LEMARCHAND Jacques, Madame LECARPENTIER Régine à Monsieur BRIX Henri, Monsieur DELANGE Thierry à Monsieur AUCHER Philippe, Monsieur BONNEMAINS Roger à Monsieur COLARD Alain, Monsieur GUILLOU Jean-Yves à Monsieur SOREL André, Monsieur BOTTIN Bertrand à Monsieur DUFOUR Yves, Madame LE BIEZ Martine à Madame LETERRIER Hélène.

Absents-Excusés : Mesdames et Messieurs FAUCHON Patrick, LAISNEY Christian, LAMOTTE Noël, MAHIEU Daniel, COUPPEY Arnel, LENORMAND Didier, BATAILLE Alfred, SALLEY Philippe, LELERRE Roger, EUSTACHE René, COSNEFROY Jacques, GINET Patrick.

N° 2007 - 061

OBJET : Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs : Piscine de la Communauté de Communes des Pieux

Exposé

Depuis 2001, la Communauté de Communes des Pieux s'est engagée dans une démarche ambitieuse d'essor de la culture sportive à l'échelle de son territoire, avec la volonté de fédérer l'ensemble de ses acteurs autour de la conception et de la réalisation de projets communs.

Qu'il s'agisse de la création d'opérations sportives estivales, de la mise à disposition des équipements adaptés ou de jouer un rôle d'interface et de conseil auprès du tissu associatif, le but poursuivi par la Communauté de Communes est de contribuer activement au développement des activités sportives.

Le responsable de la piscine intercommunale s'est vu chargé de mettre en place cette politique en multipliant, en diversifiant et en adaptant ses prestations auprès du public. Aussi, afin d'accompagner cette politique innovante, d'appuyer l'évolution de ce service et plus largement l'éventail des actions sportives qu'il propose, il est proposé la création d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives à mi-temps.

Délibération

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : décide de modifier le tableau des effectifs tel qu'indiqué ci-après, sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2007, chapitre 012 (charges de personnel).

| <i>Libellé du poste</i> | <i>Action proposée</i> | <i>Temps de travail</i> |
|--|------------------------|-------------------------|
| 1 poste d'ETAPS de 2 ^{ème} classe | Création | 17 h 30/35 h 00 |

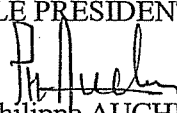
ARTICLE 2 : autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 : dit que le Président et le Directeur Général de la Communauté de Communes des Pieux seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le : 9/07/07
et publication ou notification
du : 28/06/07



LE PRÉSIDENT,

Philippe AUCHER